

cite proposé, si nous le pouvons. En tout cas, je n'hésite pas du tout à exprimer un avis catégorique à ce sujet. Je déplorerais que la chose devienne en aucun sens du mot une affaire de favoritisme politique. Je n'épargnerai rien pour engager ceux qui auront à s'occuper de la tenue du plébiscite à faire en sorte que ce soit autant que possible une entreprise bénévole dirigée de façon à rallier la collaboration maximum de tous les partis, avec l'entente que l'on veut rendre le plébiscite aussi équitable et honnête que possible.

L'hon. M. ROWE: Je suis heureux d'abonder dans le sens du premier ministre, quand il prend cette attitude. Voudra-t-il exhorter le directeur du scrutin à employer comme scrutateurs, partout où c'est possible, des anciens combattants de la dernière grande guerre?

Le très hon. MACKENZIE KING: La proposition est excellente.

Je ne veux pas engager la responsabilité du ministre chargé de piloter le bill, ni celle d'aucun autre de mes collègues, sans m'entendre au préalable avec eux, mais la proposition de l'honorable député me sourit beaucoup et j'ai raison de croire qu'elle provoquera également d'autres adhésions.

M. COLDWELL: Je voudrais que le premier ministre fasse en sorte que l'on procède autant que possible sans esprit de parti. Evidemment, l'esprit de parti n'en est pas tout à fait absent mais tâchons d'obtenir autant que possible le consentement de tous les partis à la nomination des fonctionnaires. A l'heure actuelle les officiers rapporteurs sont pour la plupart, sinon tous, nommés par des libéraux et, je crois, libéraux eux-mêmes. S'il en est ainsi, laissons-les à leurs postes mais procurons aux autres partis politiques l'avantage de nommer soit le sous-officier rapporteur, soit encore, le secrétaire du scrutin.

J'estime que nous pourrions obtenir alors une grande mesure de collaboration, vu que le Gouvernement nommerait les officiers rapporteurs. Les autres officiers pourraient être nommés alternativement par les partis politiques intéressés ou représentés dans chaque circonscription. A mon sens, ce devrait être la règle, quand c'est possible, non seulement en ce qui concerne cette question-ci, mais d'autres aussi, pendant la guerre. Il existe dans des circonscriptions représentées par des députés qui ne siègent pas sur les banquettes ministérielles, beaucoup de mécontentement, au sujet du favoritisme politique mesquin qui se révèle ici et là et qui entrave l'effort de guerre. Je crois que le premier ministre désire sincèrement éviter cela. Il ne tient pas à ce que cela se produise pendant la guerre; c'est ce qu'il a dit au début du conflit et je prends sa parole. Cependant, dans ma pro-

vince de Saskatchewan on critique beaucoup les nominations d'ordre politique faites à des postes d'inspecteurs et autres. Si nous nous efforçons de réaliser la chose par entente entre tous les partis, nous contribuerions fort à établir l'union chez les gens et à obtenir un vote nombreux et qui aurait plus de chance de concorder avec le vote que le premier ministre désire pour le plébiscite, soit un vote affirmatif. Je suis fort en faveur de chercher à éliminer ce genre de politique de notre effort de guerre.

L'hon. M. HANSON: La déclaration du premier ministre me rassure et je le remercie d'être allé aussi loin qu'il l'a fait. L'officier rapporteur est en tout le pivot et s'il ne reçoit pas ordre de se conformer aux instructions, il ne le fera pas dans bien des cas. Je me souviens de m'être efforcé, à la dernière élection, d'obtenir d'un officier rapporteur l'élimination d'un certain subalterne qui, selon moi, n'avait pas les qualités requises. Je crois me souvenir que je suis allé jusqu'à télégraphier au directeur général des élections. Le directeur général a fait ce qu'il a pu, mais il n'avait pas l'autorité voulue. Je propose au premier ministre d'exiger une revue de la liste de tous les officiers rapporteurs, car en fin de compte se sont eux qui sont maîtres de la situation et s'ils sont animés de l'esprit de parti, il est difficile d'éliminer cet esprit chez les subalternes.

M. MacNICOL: A l'époque de l'inscription nationale, le ministre qui en avait la charge, et qui était, je crois, le ministre actuel de l'Agriculture (M. Gardiner) a été, je puis dire, fort raisonnable. Dans ma circonscription—et je crois pouvoir en dire autant des autres villes grandes et petites, bien que je ne puisse parler au nom de la population rurale—j'ai constaté que ses méthodes ont été absolument justes. Dans Davenport, on a choisi les employés parmi les libéraux et les conservateurs parce que seuls ces deux partis avaient eu des candidats dans cette circonscription aux élections précédentes. Dans quelques autres circonscriptions où trois partis avaient eu des candidats aux élections précédentes, on a choisi les employés selon une règle analogue. Je suis heureux d'entendre des honorables députés appuyer la recommandation que j'ai faite à l'époque de l'adoption de la loi des élections fédérales. J'ai alors demandé instamment que le Gouvernement nommât l'officier-rapporteur dans les circonscriptions et que l'opposition, ou les autres partis, selon le cas, choisissent les greffiers, et j'ai été fort déçu de voir rejeter cette demande. Afin de faire disparaître les causes de favoritisme politique, j'ai demandé que le Gouvernement nommât l'officier-rapporteur et le sous-officier-